



www.cleiss.fr

Un site internet de référence pour tout savoir sur...

- Les règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale
- Les conventions bilatérales de sécurité sociale signées par la France
- Les systèmes de sécurité sociale dans le monde
- Les taux de cotisations
- L'actualité réglementaire en matière de protection sociale internationale
- Les soins de santé transfrontaliers

Vous y trouverez également :

- Des présentations de cas types
- Des données chiffrées sur les flux internationaux
- Des études et analyses
- Et bien plus encore...

Pour nous contacter

- **Messagerie** : www.cleiss.fr/contact
- **Permanence juridique** : 01 45 26 33 41
de 9h à 12h30 lundi et mercredi et
de 13h30 à 16h30 mardi, jeudi et vendredi.
- **Adresse postale** (pas d'accueil du public sur place)
Cleiss - 44 rue Armand Carrel - 93100 Montreuil

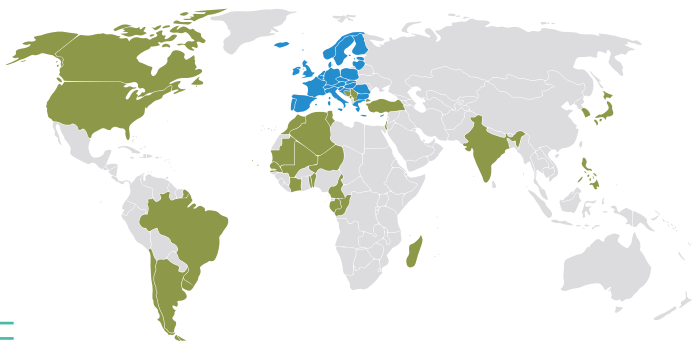
Le Cleiss MOBILITÉ INTERNATIONALE ET PROTECTION SOCIALE



*Un interlocuteur privilégié pour
vous accompagner dans vos
démarches et l'exercice de vos droits*

Qu'est-ce que le Cleiss ?

Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale est l'établissement public qui coopère avec les organismes français et les institutions étrangères de sécurité sociale pour contribuer à une meilleure application des **règlements européens** et des **accords bilatéraux** de sécurité sociale.



Il fournit à travers son site internet une information complète d'ordre juridique et statistique sur la **dimension internationale** de la sécurité sociale.

Il apporte une **assistance juridique** pour faciliter l'instruction des dossiers des assurés,

Il contribue à la bonne application des règles en matière de **détachement** et de **pluriactivité**.

Un expert au service de la sécurité sociale à l'international

Le Cleiss rassemble toutes les informations utiles pour les organismes de sécurité sociale, les particuliers et les employeurs, qu'ils soient français ou étrangers.

Il s'adresse à toute personne en situation **de mobilité internationale**, temporaire ou prolongée (travail, vacances, études, retraite, chômage...) et qui s'interroge sur ses droits à la **protection sociale**.

► PARTICULIERS

- Comment fonctionne la carte européenne d'assurance maladie ?
- Vous partez dans un État de l'Union européenne pour vous faire soigner : comment serez-vous remboursé ?
- Vous avez travaillé à l'étranger : quels sont vos droits en matière de pension ?
- De quelles prestations votre famille peut-elle bénéficier à l'étranger ?

► EMPLOYEURS

Vous envoyez un collaborateur à l'étranger :

- S'agit-il d'un détachement ou d'une expatriation ?
- Où doivent être versées les cotisations sociales ?

► INDEPENDANTS

- Vous effectuez une prestation de service à l'étranger : à quelle législation de sécurité sociale êtes-vous assujetti ?
- Vous êtes travailleur indépendant en France et vous débutez une activité dans un autre État : où devez-vous verser vos cotisations sociales ?